



ERERAL

Espace de Réflexion Éthique Région Alsace



Cas clinique « Sexualité, intimité et vie en établissement »

Présentation : S. Stora, J.-D. Volet

Discussion : S. Carnein, M. Hasselmann, C. Mathis, M.-C. Pfrimmer

Colmar 14 décembre 2017

Le lieu :

- Sur un même site, plusieurs bâtiments :
 - Un Foyer de vie pour personnes en situation de handicap, travaillant à mi-temps (moyenne d'âge 48 ans) : 15 places
 - Un EHPAD de 120 places

Introduction

- La proximité de ces deux lieux de vie permet des temps partagés réguliers entre les résidents des deux établissements, comme par exemple des repas communs, des activités.
- Le cas clinique concerne deux personnes :
 - **Doris** : vivant dans la partie foyer pour personne handicapée
 - **Pierre** : vivant dans la partie EHPAD

Doris

- 45 ans
- Déficience intellectuelle, sans diagnostic précis ; épilepsie
- Capacités verbales limitées
- Fort caractère et entêtée
- Elle a vécu au domicile familial pendant 40 ans
- Ses parents sont vieillissants
- Elle est au foyer depuis 5 ans
- Elle est sous tutelle d'un organisme tutélaire
- Elle travaille en ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) à mi-temps

Pierre

- 72 ans, marié avec Margot
- Ancien chef d'entreprise
- Démence légère
- Troubles du comportement qui s'aggravent
- Il vit en EHPAD depuis 1 an
- Margot a perdu son autonomie fonctionnelle et a rejoint Pierre en EHPAD il y a 6 mois
- Margot est dialysée 3 fois par semaine en centre spécialisé
- Par manque de place, ils n'occupent pas la même chambre

Histoire clinique

- Entre certains résidents du foyer et ceux de l'EHPAD, des liens d'amitié se sont noués.
- Pierre, sa femme et Doris ont des intérêts communs pour des activités créatives et des jeux de société.

Doris

- A pour habitude que la porte de son studio soit constamment ouverte, de jour comme de nuit.
- Ses parents lui ont appris à laisser les portes ouvertes par sécurité en raison de son épilepsie
- Elle est souvent nue dans son studio
- Pour préserver son intimité, l'équipe d'accompagnement lui demande régulièrement de fermer sa porte :
 - Elle le fait à contre-cœur
 - Mais cela ne dure jamais bien longtemps

Doris n'a pas conscience de son intimité

Interrogations



L'équipe d'accompagnement n'est pas d'accord sur ce qu'il faut faire :



Passer régulièrement pour refermer la porte



On laisse faire car c'est la liberté de chacun



Fermer la porte à clef



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

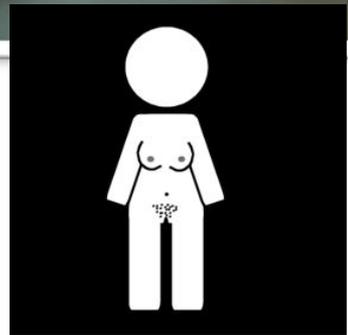
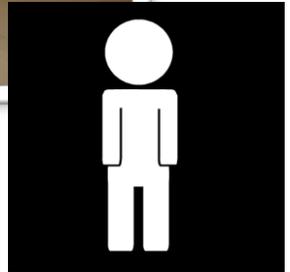
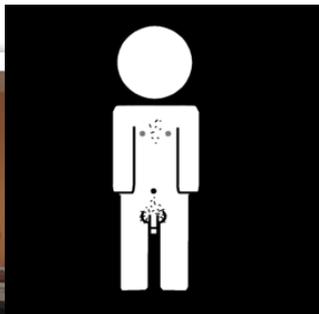
- Installer un groom
 - Faire respecter la règle sociale en passant par des actions éducatives sur espaces privé/public :
 - Participation à un groupe de parole
 - Règlement de fonctionnement adapté : facile à lire, picto
 - Impliquer la famille pour échanger avec Doris sur la fermeture de la porte
 - Informer et former les professionnels
- ➔ Cf. recommandations de l'ANESM

RESPECTER LES PERSONNES DANS LEUR VIE PRIVÉE ET LEUR INTIMITÉ

« En collectivité, le risque d'atteinte à la dignité est multiplié par la proximité et le regard des autres. Alors que le corps constitue la base et le support privilégié du sentiment d'identité, le respect de l'intimité corporelle est déterminant. Le respect de la vie privée suppose qu'elle soit protégée activement et que l'on prévienne ses éventuelles atteintes. »

- ... Les personnes sont accompagnées dans la construction de leur intimité.
- Le respect de l'intimité participe au développement personnel.
- La chambre est considérée comme le lieu intime des personnes.

Ce que nous avons fait



Ce que nous avons fait



Ma vie affective, relationnelle et sexuelle à la Résidence « Le Moulin »



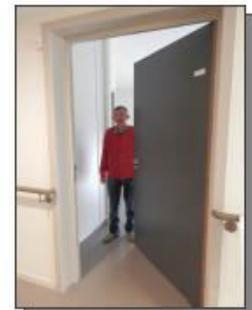
Je préviens les éducateurs
si j'invite quelqu'un d'extérieur
à dormir dans mon studio.



Je peux être nu dans mon studio.



Je suis habillé quand j'ouvre la porte
de mon studio.



Histoire clinique

Doris

- Les semaines suivantes, Doris a accepté que sa porte soit fermée. Cependant, elle ne fermait plus son volet.
- Le soir, elle allume la lumière sans baisser le volet, d'où...
- ... plusieurs plaintes des résidents de l'EHPAD qui la voient nue.
- Pour préserver son intimité, l'équipe lui demande régulièrement de baisser son volet : elle le rouvre systématiquement.

Doris n'a pas conscience de son intimité

Interrogations



L'équipe d'accompagnement n'est pas d'accord sur ce qu'il faut faire :



Elle est chez elle, elle a le droit de se montrer nue



Bloquer le volet



Passer plus régulièrement pour fermer le volet



Informer les résidents de l'EHPAD sur le handicap et qu'il n'y a rien à faire



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

- Faire respecter la règle sociale en passant par des actions éducatives
- Poursuivre l'action éducative sur espace privé/public
- Organiser une réunion de travail conjointe entre usagers et professionnels de l'EHPAD et du foyer
- Demander à Doris d'être présente à la réunion de travail

Article 222-32 du Code pénal :

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Histoire clinique

Pierre

- Quand sa femme revient de dialyse, elle est très fatiguée
- Alors, Pierre rejoint Doris dans son studio pour regarder le film du soir
- L'éducateur de service signale à la veilleuse que Pierre doit rejoindre son studio en EHPAD vers 22h00
- A 22h00, la veilleuse frappe à la porte de Doris pour prévenir Pierre. Il dit qu'il va y aller
- A 22h30 le veilleur de l'EHPAD s'aperçoit que Pierre n'est pas dans son studio. Il téléphone au foyer.
- La veilleuse du foyer entre alors chez Doris sans frapper pour chercher Pierre. Elle les trouve ensemble dans le lit, déshabillés

Histoire clinique

- La veilleuse du foyer prévient le veilleur de l'EHPAD qui vient chercher Pierre pour le raccompagner dans son studio
- Pierre se rebiffe en disant : « On est adulte, on fait ce qu'on veut »
- Il finit tout de même par suivre le veilleur

Interrogations



Les équipes se demandent si on peut les laisser passer une nuit ensemble :



Ils sont adultes, ils en ont le droit



Ils doivent avoir une autorisation des deux établissements



Ils n'ont pas le droit car cela engage la responsabilité des établissements



Ce n'est possible qu'avec l'autorisation du tuteur de Doris



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

- Le référent éducatif et la coordinatrice rencontrent Doris pour l'informer :
 - elle a le droit d'inviter quelqu'un à dormir chez elle
 - elle doit prévenir l'éducateur de service la veille pour des raisons de sécurité et d'organisation
- Le référent éducatif contactera alors l'EHPAD pour signifier que Pierre dormira au foyer
- L'équipe de l'EHPAD fait de même avec Pierre

- **Doris**
- Suit de façon hebdomadaire des séances auprès d'une musicothérapeute qui est une intervenante extérieure au foyer.
- Elle fait comprendre qu'elle aime bien Pierre mais que celui-ci la touche pendant qu'ils regardent la télévision ensemble.
- Il lui met la main dans le pantalon et lui demande de faire la même chose.
- La musicothérapeute lui demande si elle est d'accord. Doris répond : « ce n'est pas bien ».

Interrogations



La musicothérapeute se demande quoi faire de cette confidence.



La garder pour elle car information personnelle



Informé un professionnel du foyer de Doris



Faire un signalement au procureur de la République sachant que c'est une personne vulnérable



Demander à Doris d'en parler à quelqu'un au foyer



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

Lors de la séance suivante, la musicothérapeute informe Doris qu'elle ne peut pas garder sa confiance pour elle.

Doris accepte d'en parler à un éducateur en présence de la musicothérapeute.

- Lors de l'entretien avec l'éducateur et la musicothérapeute, Doris dit : « J'aime bien Pierre. Parfois j'aime pas quand il me met la main dans le pantalon ».
- L'éducateur fait part de la situation en réunion d'équipe.

Interrogations



Les professionnels n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la marche à suivre :



Doris doit porter plainte



Interdire à Pierre d'aller dans la chambre de Doris



Prendre l'avis du tuteur quant aux suites à donner



Avoir un entretien avec Doris



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

- Un entretien avec Doris pour lui expliquer :
 - Qu'elle a le droit de dire non, de ne pas être d'accord
 - Que si elle n'est pas d'accord, elle doit l'exprimer
 - Qu'elle peut demander de l'aide aux éducateurs lorsqu'elle se sent en difficulté
- Lui proposer de voir Pierre chez lui plutôt que chez elle. Elle répond qu'elle va y réfléchir
- Lui proposer un suivi psychologique, qu'elle accepte

- **Pierre**
- Il continue à rendre visite à Doris.
- L'équipe de l'EHPAD s'interroge sur l'évolution de la relation entre Pierre et Doris
- Elle propose une rencontre entre professionnels à l'équipe du foyer

Interrogations



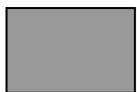
L'équipe du foyer s'interroge sur la réponse à apporter à cette proposition :



Aborder avec l'équipe de l'EHPAD les confidences de Doris dans le cadre du secret partagé



Ne pas rencontrer l'équipe de l'EHPAD pour ne pas divulguer d'informations personnelles sur Doris



Rencontrer l'équipe de l'EHPAD, sans divulguer d'informations personnelles sur Doris, mais se mettre d'accord sur les solutions à apporter



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

- Les deux équipes se sont rencontrées
- Les professionnels du foyer expliquent qu'ils s'interrogent par rapport aux difficultés de Doris à se positionner
- L'équipe du foyer re-propose que Doris aille plutôt chez Pierre lorsqu'elle souhaite le voir
- Les deux équipes se mettent d'accord sur ce fonctionnement
- Pierre et Doris sont informés
- Doris accepte finalement la proposition

Histoire clinique

- A présent, Doris rend régulièrement visite à Pierre dans son studio le soir
- Certains professionnels de l'équipe de l'EHPAD sont mal à l'aise avec cette situation sachant que Pierre est marié et que Margot, sa femme, vit au même étage que lui

Interrogations



Les professionnels de l'EHPAD ne sont pas d'accord sur le positionnement à adopter :



Informé Margot du comportement de son mari



Inviter Pierre à en parler à sa femme



Ne rien dire à Margot pour la protéger au vu de son état de santé



Ne rien dire à Margot, car cette affaire ne regarde que son mari



Ne se prononce pas ou autre proposition

Ce que nous avons fait

- L'équipe a décidé de ne pas en parler à Margot :
 - Pour préserver la vie personnelle de Pierre
 - Pour ne pas créer une perturbation supplémentaire
- L'équipe reste vigilante et continue à observer la situation pour voir si Margot fait part de questions ou de doutes

Recommandation ANESM

« Le droit de vivre sa vie affective et sexuelle des personnes accueillies en institution médico-sociale est consacré juridiquement mais l'effectivité de ce droit constitue un défi pour les établissements. »

ANESM qualité de vie en MAS / FAM décembre 2013

Merci pour votre participation



Colmar 14 décembre 2017